

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 4 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un le 4 octobre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de Conseillers votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2021

Présents : Jacques BIDLUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Fanny FULLOY – Alain PONTENS – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Alain DALMAZZO – Marie-Christine LARTIGAU – Emilie ENNELIN – Pauline PAUTHIER – Bernard VINQUOY – Pascal GUILLET –

Secrétaire : M. le MAIRE

Excusée : Adèle COSTE (procuration à Christine GRASS) – Claudine PERTUISOT –

ORDRE DU JOUR		
<i>Nomination d'un(e) secrétaire de séance)</i>		
<i>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2021</i>		<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 68-10-21	Programme pluriannuel de travaux – réseau d'assainissement : déclaration d'infructuosité du marché	<i>Rapporteur Pascal GUILLET</i>
D/ 69-10-21	Enfouissement des réseaux avenue de la plage	<i>Rapporteur Alain DALMAZZO</i>
D/ 70-10-21	Marché de maîtrise d'œuvre pour travaux de bordures et de trottoirs rue Edouard Costes et avenue de la plage	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 71-10-21	Cession de la parcelle AT 190p	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 72-10-21	Ecole multi sports : demande de subvention au Conseil Départemental	<i>Rapporteur Pauline PAUTHIER</i>
D/ 73-10-21	Annulation de la délibération n°63-09-21 relative à la modification statutaire de la Communauté de Communes Médoc Atlantique	<i>Rapporteur Christine GRASS</i>
<i>Questions diverses</i>		

D/ 68-10-21 Programme pluriannuel de travaux – réseau d'assainissement : déclaration d'infructuosité du marché

Par délibération en date du 7 septembre 2020, le Conseil Municipal a adopté un programme pluriannuel de travaux d'assainissement pour un montant estimé de 394.000 HT, et a autorisé M. le Maire à lancer la consultation sous forme d'accord cadre à bons de commandes.

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie à trois reprises :

- la première pour ouvrir les plis des trois candidats (Saramite, Dubreuilh et le groupement Sogea / Lacroix)
- la seconde pour la restitution du rapport d'analyse des offres par le cabinet Advice qui accompagne la commune pour ces travaux.
- La troisième pour la restitution des offres définitives après négociation

A l'issue de la procédure d'analyse, il apparaît que les offres sont inacceptables au motif que leur prix excède les crédits budgétaires alloués au marché.

Après en avoir délibéré, et sur avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECLARE le marché infructueux
- AUTORISE M. le Maire à relancer une consultation

D/ 69-10-21 Enfouissement du réseau électrique basse tension, avenue de la Plage

Il s'agit dans un premier temps de décider du principe de l'opération.

La commune a, à la faveur des travaux de réfection des rues du centre-bourg, enfoui le réseau électrique basse tension :

- le cours de la République tranches 1 et 2 et le passage de la République,
- les boulevards Lahens et Desblaches,
- la rue de la gare
- La rue Edouard Costes est programmée pour fin 2021 / début 2022, le bureau d'études y travaille

Il s'agit aujourd'hui de continuer cet enfouissement. La voie concernée est l'avenue de la Plage.

Le coût approximatif de l'opération pour l'enfouissement du réseau électrique est estimé à 70.000€ par Enedis, sachant que le bureau d'études doit faire l'étude complète (réseau électrique, réseau France Télécom et éclairage public).

Après avoir décidé le principe de l'opération et autorisé le lancement de l'étude technique, la délibération sera transmise au SIEM qui adressera le dossier au concessionnaire pour la suite à donner.

Le concessionnaire adressera l'étude technique et le coût précis de l'opération au SIEM. En fonction des crédits disponibles sur ses programmes, le SIEM fera connaître à la commune sur quel programme l'opération pourra être prise en charge. Il conviendra alors de délibérer à nouveau pour accepter les travaux, leur coût et lancer l'opération. Si le projet est abandonné, la commune devra supporter le coût de l'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de l'opération ce qui signifie qu'il autorise le lancement de l'étude technique et qu'il accepte d'en supporter le coût si le projet était abandonné.

D/ 70-10-21 Travaux rue Edouard Costes et avenue de la plage

Par délibération en date du 1^{er} mars dernier il a été décidé d'accepter de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux rue Edouard Costes, et nous venons d'accepter de lancer l'étude d'enfouissement des réseaux avenue de la plage.

Ces travaux d'enfouissement seront suivis de travaux de voirie.

Aussi, il convient de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre, sachant que l'appel d'offres portera sur l'ensemble des travaux de voirie de la rue Edouard Coste et de l'avenue de la plage. Ces travaux seront répartis sur plusieurs exercices : 2021 / 2022 et 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie rue Edouard Costes et avenue de la plage.

D/ 71-10-21 Parcelle AT 190 (partie) rue des arbousiers

Par délibération n°83-11-19 en date du 4 novembre 2019, le conseil municipal avait acté la vente de deux lots issus de la division de la parcelle AT 190p à M. Yohann PLAIRE et à son père M. Gilles PLAIRE.

M. Gilles PLAIRE souhaite finalement se porter acquéreur d'un lot commercialisé par Les Lotisseurs de l'Ouest sur le futur lotissement du Moulin.

Il indique par ailleurs, que M. Jérémy DUWEZ souhaite acquérir le lot B issu de la parcelle AT 190p en ses lieux et place. Celui-ci propose un achat comptant sans condition suspensive.

Les conditions financières demeurent inchangées, à savoir :

M. Yohann PLAIRE	Lot A	1.510 m ²	40.250 €
	Chemin d'accès	200 m ²	Cession à titre gratuit
M. Jérémy DUWEZ	Lot B	790 m ²	40.250 €
	Chemin d'accès	200 m ²	Cession à titre gratuit
TOTAL	Lots A et B	2.300 m ²	80.500 €, soit 35 € le m ²
	Chemin d'accès	400 m ²	Cession à titre gratuit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE :

- la vente des deux lots selon les mêmes conditions à M. Yohann PLAIRE et à M. Jérémy DUWEZ
- le transfert de l'autorisation de défricher obtenue par la commune aux acquéreurs des deux lots
- M. le Maire à signer tout document relatif à cette vente

D/ 72-10-21 Ecole multi sports : demande de subvention au Conseil Départemental

Par délibération n°78-10-17 en date du 2 octobre 2017, le conseil municipal a décidé de mettre en place l'école multi sport, qui permet aux enfants de découvrir

et pratiquer de nombreuses activités sportives, encadrées par des éducateurs sportifs.

Une subvention est accordée par le Département aux collectivités qui mettent en place ce projet, une participation est également demandée aux familles (30 € par enfant et tarif dégressif pour les fratries : 30 € le premier enfant, 15 € le deuxième et 10 € à partir du troisième enfant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ACCEPTE la reconduction de l'école multisport pour l'année scolaire 2021 / 2022, et AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention du conseil départemental.

D/ 73-10-21 Annulation de la délibération n°63-09-21 relative à la modification statutaire de la Communauté de Communes Médoc Atlantique

En raison de l'intervention des lois n°2018-957 du 7 novembre 2018 et n°2019-1461 du 27 décembre 2019, les services de la Préfecture ont sollicité des services communautaires une mise à jour de la rédaction des statuts pour prendre en considération les nouvelles rédactions des compétences, issues des nouveaux dispositifs législatifs.

A la demande de la communauté de communes, le conseil municipal a adopté la modification statutaire par délibération n°63-09-21 en date du 6 septembre 2021.

Les services de la communauté de communes nous ont fait connaître, par mail en date du 14 septembre dernier, que leur propre délibération doit être modifiée et soumise à nouveau au conseil communautaire.

Par conséquent, la délibération du conseil municipal n°63-09-21 en date du 6 septembre 2021 doit donc être annulée. La communauté de communes nous saisira à nouveau lorsque le conseil communautaire se sera prononcé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ANNULE la délibération n°63-09-21 en date du 6 septembre 2021.

Questions diverses

- Bernard ESCHENBRENNER informe le Conseil Municipal des nouvelles dispositions qui vont être appliquées pour améliorer la qualité du service de ramassage des ordures ménagères, ainsi que le coût. L'augmentation du poids des déchets par personne est passée de 590 kg en 2011 à 720 kg en 2019. Il en découle dans un avenir très proche à un contrôle d'accès aux déchetteries.

- M. le Maire transmet quelques informations sur la journée de dépistage, organisée par la clinique de Lesparre, des maladies cardio-vasculaires. Une trentaine de personnes y ont participé, le résultat est très satisfaisant.

- M le Maire apporte quelques précisions sur le calcul de la taxe foncière 2020. La taxe du département est supprimée, au profit de la taxe communale. La somme acquittée reste donc la même pour le contribuable.

- Réseau ferroviaire Le Verdon sur Mer – Bordeaux. Le train au départ du Verdon sur Mer de 5 h 56, qui s'arrête à Soulac, partirait désormais à compter du

12 décembre prochain de Lesparre. Ce qui obligerait les voyageurs à se rendre à Lesparre. Idem pour le soir.
Une intervention a été adressée au Conseil Régional, gestionnaire du réseau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Maire,



Jacques BIDLUN

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

